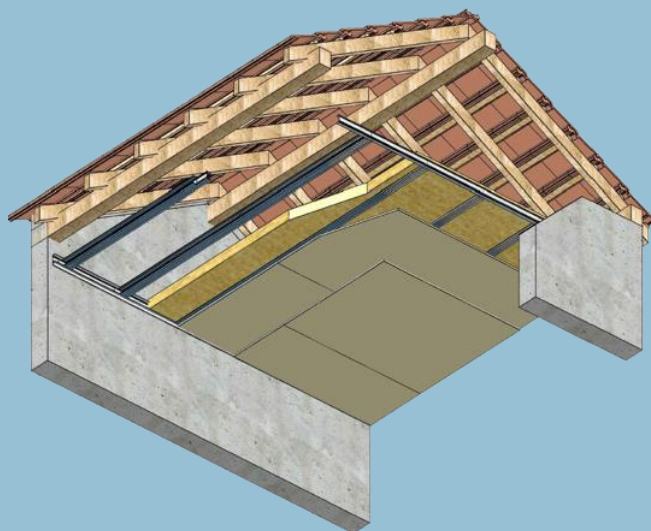




PLAFOND KNAUF METAL MONTANTS AUTOPORTANTS R120 SOUS CHARPENTE BOIS KNAUF 2KS25

Fiche Technique Système

2022-11

PLAFOND KNAUF METAL AVEC MONTANTS AUTOPORTANTS, R 120 SOUS CHARPENTE BOIS, 2KS25

D131.fr_PKM-CHARPENTE-BOIS_R120.fr_MONTANTS-AUTOPORTANTS_2KS25

Description du système

Plafond Knauf avec montants autoportants sous charpente bois constitué par assemblage de plaques de plâtre KNAUF KS 25 vissées sur une ossature métallique Knauf.

Le système est composé de :

- Plaques KNAUF KS25.
- Montants autoportants.
- Rail.
- Vis TTPC 35.
- Vis TTPC 70.
- Laine de verre.

Documents de référence

Mise en œuvre conformément à :

- NF DTU 25.41

Justificatif de résistance au feu :

PV: EFR-15-001540A Ext. 17/2

Domaine d'emploi

Les plafonds KNAUF METAL avec montants autoportants sous charpente bois sont destinés à la réalisation d'ouvrages en :

- Neuf ou réhabilitation
- Locaux intérieurs classés EA – EB – EB+ p

Ce domaine d'emploi est valide pour les ouvrages suivants :

- Les bâtiments d'habitation de première, deuxième, troisième et quatrième famille.
- Les ERP de catégorie 1,2,3,4,5
- Les IGH.
- Les bâtiments soumis au code du travail.

PLAFOND KNAUF METAL AVEC MONTANTS AUTOPORTANTS, R 120 SOUS CHARPENTE BOIS, KNAUF 2KS25



D131.fr_PKM-CHARPENTE-BOIS_R120.fr_MONTANTS-AUTOPORTANTS_2KS25

Caractéristiques techniques

Éléments constitutifs du système	
Parements	KS25
Nombre de peau	2
Ossature	Montants autoportants

Résistance au feu		
Type de support		Charpente bois
Classement de résistance au feu		R120
Isolation		Avec
Type d'isolant		Laine de verre
Épaisseur isolant [mm]		100 à 400
Lame d'air mini [mm]		75

Dimensionnement					
Ossature	Rail	Montants autoportants avec plafond acoustique (max 10kg/m²)	Montants autoportants sans plafond acoustique	Montants autoportants avec plafond acoustique (max 10kg/m²)	Montants autoportants sans plafond acoustique
Entraxe maximale montants autoportants (E1) [m]	-	0.4	0.4	0.6	0.6
Portée montants doubles M48/35 (P1) [m]	R48	2.1	2.2	1.9	2
Portée montants doubles M48/50 (P1) [m]	R48	2.25	2.35	2	2.1
Portée montants doubles M62/35 (P1) [m]	R62	2.45	2.55	2.2	2.3
Portée montants doubles M70/35 (P1) [m]	R70	2.6	2.7	2.35	2.45
Portée montants doubles M90/35 (P1) [m]	R90	3	3.15	2.75	2.85
Portée montants doubles M100/35 (P1) [m]	R100	3.2	3.35	2.9	3
Portée montants doubles M125/50 (P1) [m]	R125/40	3.95	4.1	3.55	3.7
Portée montants doubles M150/50 (P1) [m]	R150/40	4.2	4.4	3.8	4
Plaque		1^{ère} peau			
Entraxe vissage sur montants autoportants [mm]		300			
		2^{ème} peau			
		150			

Knauf
Zone d'Activités – Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.fr

SUPPORT TECHNIQUE
Tél : 0 809 404068
STK@knauf.com

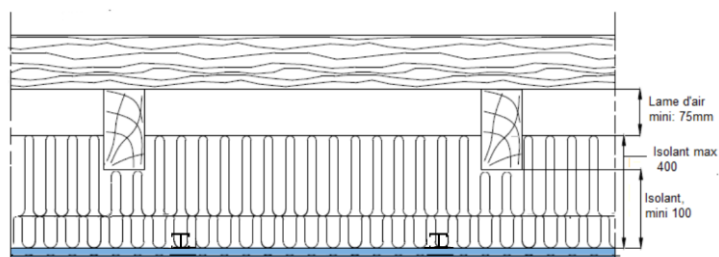
La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.

PLAFOND KNAUF METAL AVEC MONTANTS AUTOPORTANTS, R 120 SOUS CHARPENTE BOIS, KNAUF 2KS25

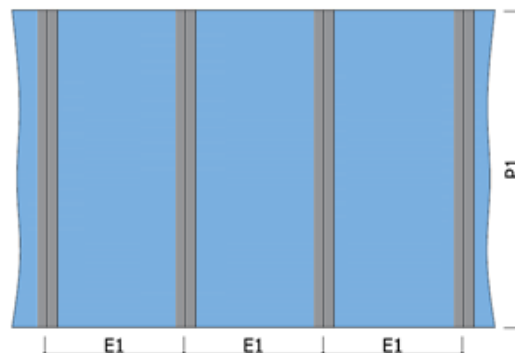


D131.fr_PKM-CHARPENTE-BOIS_R120.fr_MONTANTS-AUTOPORTANTS_2KS25

Dispositions particulières de mise en œuvre	
Performance Feu :	Consulter le PV de résistance au feu
Performance acoustique	Non
Autre	Non



Lames d'air : cas avec isolant.



Knauf
Zone d'Activités – Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.fr

SUPPORT TECHNIQUE
Tél : 0 809 404068
STK@knauf.com

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.